



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022/084

L'an deux mille vingt deux et le vingt et un juillet à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Madame Joëlle DANÉY, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECC.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration Madame Béatrice BERTRAND

Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Raymond MIQUEL

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Monsieur Corrado RANGHELLA donne procuration à Monsieur Erald GAST

Monsieur Patrice FAUCONNET donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Pascale DOMECC

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Pascale DOMECC

Étaient absents : Olivier AMANS excusé sans pouvoir.

Secrétaire de séance : Jackie ROY

Date de convocation : 13 juillet 2022

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à L'Association POM MOB'S CLUB

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante d'une demande de subvention exceptionnelle de L'Association POM MOB'S CLUB.

En effet cette association gère un atelier de proximité à Laroque d'Olmes avec initiation aux jeunes à la mécanique deux roues, la rénovation d'anciennes mobyettes, la préparation à la compétition d'endurance et de vitesse. Son but est de favoriser l'apprentissage de la cohabitation sur les routes en deux-roues motorisées dans un espace sécurisé accessible à tous et donner un espace aux jeunes et moins jeunes afin de leur permettre d'exploiter leurs engins qu'ils ont préparé en toute sécurité dans un contexte ludique et convivial.

L'atelier animé tout au long de l'année permet aussi de canaliser les jeunes et leur apprendre le respect du travail en équipe.

Parmi les projets pour 2022 l'Association POM MOB'S CLUB met en place un partenariat avec l'établissement « Lavernière » pour faciliter l'insertion sociale autour du cyclomoteur.

L'association POM MOB'S CLUB prévoit l'organisation de 3 courses programmées du Challenge 2022, la participation de 3 pilotes au Championnat de France, des balades et découverte de l'Ariège en cyclomoteur, et pour finir elle met à disposition l'atelier pour les jeunes du Pays d'Olmes.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose une aide de 300,00 € (Trois cent euros) afin de soutenir toutes leurs actions.

Puis, il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (voix 28 POUR)

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire,
- **OCTROIE** une aide exceptionnelle de 300,00 € (Trois cent euros) à l'Association POM MOB'S CLUB pour la mise en place de différents projets pour l'année 2022,
- **DIT** que les crédits sont prévus au Budget,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes décisions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Secrétaire de séance
Monsieur Jackie ROY



Pour le Maire :
DUROUDIER Jérôme
Premier Adjoint

Le Maire,
Marc SANCHEZ

